République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 28 mars 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 23/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents: 11

Présents: Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane

Votants: 12

BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Alexis BONLEUX, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Emmanuelle LENTO, Marielle MONICH,

Denis SABO, André VAISSIERE

Pour: 12

Représentés: Jean-Claude DEVAL par Stéphane BOUSQUET

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés: Patrice AUSSAGUES, Bruno SENRA

Absents: Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Pierre-Eric DEHAYE

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUSQUE - DE_2023_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIÉ, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, v compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BUSQUE, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire, Sous-Préfecture de CASTRES (TARN)

Date de réception de l'AR: 30/03/2023 081-218100436-20230328-DE_2023_004-DE

Le Maire,

Bertrand BOUYSSIÉ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/03/2023 et publié ou notifié le 03/04/2023